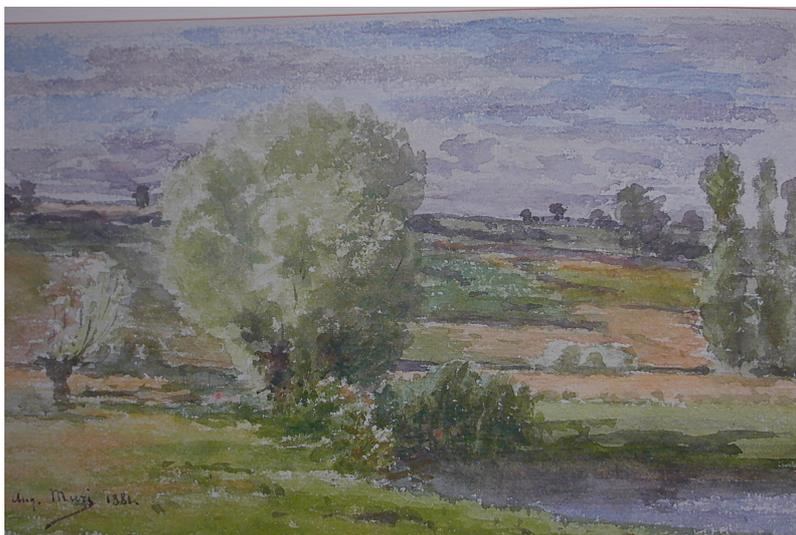


TERRES ET SEIGNEURS EN DONZIAIS



La vallée du Nohain par Auguste Muri (aquarelle, 1881)

CHÂTELLENIE DE DONZY

SAVIGNY (COLMÉRY)



Suite des seigneurs de Savigny, arrière-fief de Colméry

Les seigneurs de Colméry

.....

Hubert de La RIVIERE (1550-1615)

Sgr de Colméry – **voir notices Colméry et La Rivière -**.

Vente de Savigny en 1596 à Jean Maignan ¹

Les Maignan sont des bourgeois de Donzy, titulaires d'une charge de notaire, qui achètent des terres dès la fin du XVIème siècle.

Leurs armes ont été répertoriées : « *d'azur à un chevron d'or, accompagné en chef de trois raisins mal ordonnés d'argent, celui d'en haut accosté de deux étoiles d'or, et e pointe d'une main de carnation parée d'argent, et tenant en ses doigts une plume à écrire d'or* »

(Source Armorial Général, élection de la Charité) (Pas de représentation connue)

1/ Jean MAIGNAN (1562-11 septembre 1596 à Donzy)

(Fils de Blaise, Notaire et Juge à Donzy)

Notaire à Donzy, « lieutenant particulier au bailliage de Donziois » **acheteur de Savigny en 1596**

X **Jeanne LAUVERJAT** (v. 1566 – sept. 1617) (*filie d'André*) ²

¹ A tous ceux qui ces presentes lettres verront Louis Musset licentié es loix, avocat au baillage de Nevers garde du scel estably aux contrats et convenances de la chatellenie du Donzyois pour Madame la Duchesse de Nivernois et Donzyois pairie hereditaire de France salut ; scavoir faisons que pardevant Leonard Boin no[tai]re juré à l'office dudit scel auquel quand à ce que nous avons commis notre pouvoir fut present en sa personne puissant seigneur messire **Hubert de La Riviere** chevalier de l'ordre du Roy seigneur du dit lieu de La Riviere et y faisant à present sa demeure ; lequel a confessé, reconnoist et confesse avoir vendu et vend, cedde, quitte et transporte dès maintenant à toujours et promet garentir de tous troubles debats hipoteques et empechemens quelconques à peine de tous depens dommages interets à m[essir]e **Jean Magnen lieutenant particulier au baillage de Donzyois demeurant à Donzy** present stipulant et acceptant pour lui ses hoirs et ayans causes à l'avenir ; c'est à savoir

² Fut presente en sa personne honneste femme dame Jehanne Lauerjeat veufve de feu honorable homme et saige maistre Jehan Maignen vivant licentié es loix lieutenant particulier au siege de Donzy, laquelle tant en son nom que comme mere et legitime tutrice des enfens mineurs dud[it] deffunct et d'elle pour

(? Un André Lauverjat, libraire à Bourges en 1590....demeurant paroisse Saint-Ursin ³)

satisfaire au mandement envoyé par le Roy no[tre] Sire et messieurs les deputez des francz fiefz et nouveaux acquestz au ressort du parlement de Paris en datte du onziesme jour de juillet dernier signé de Coulonges et publié en ceste ville de Donzy a declaré qu'elle tient aud[i]t nom et qualité le fief de Savigny assiz en la parroisse de Coulemery faisant partie de la terre et justice dudit lieu de Coulemery, led[i]t fief se consistant en tous droitz de justice et que à cause de ce elle a droit de prendre et percevoir par chascun an sur ses subjeztz dud[i]t Savigny qui sont en petit nombre huit livres quatorze solz huit deniers t[ournoi]s et un boisseau d'avoine mesure de Coulemery tant cens que rentes et que led[i]t defunct Maignen son mary a iceluy fief acquis de messire Hubert de La Riviere chevallier seigneur de La Riviere et Coulemery, duquel elle tient led[i]t fief en foy et hommaige. Plus recougnost tenir en fief de Monseigneur de Nevers à cause de sa chastellenie de Donzy la moitié du dixme du Pré à la reserve d'un huictiesme appartenant à Monseigneur de Nevers et sixiesme afferante à maistre François Frappier sur lad[it]e moitié, laquelle se consiste seulement en avoine ; et en retire ou peut retirer lad[it]e Lauverjat par comm[un]e année pour la portion d'elle et de ses mineurs dix ou douze septiers d'aveine et encores confesse tenir quinze livres tournois tant cens que rentes à prendre sur plusieurs maisons, jardins et terres labourables assis tant en ceste ville de Donzy parroisse Sainct Martin du Pré q[u'] aux environs ; lesquelz cens et rentes et portion dud[i]t dixme appartenoit aud[i]t feu Maignien tant par sucesion que par acquisitions qu'il en auroit faicte d'honneste femme Marie Coquille et d'aultres. Plus cougnoist tenir en fief trente solz t[ournoi]s de rente et cinq deniers de (cens) faisant moitié de trois livres dix deniers ; l'autre moitié appartenant à noble André Monnot à prendre lad[it]e somme de trois livres dix deniers par chascun an sur un foulon (à draps), aisance et appartenance, size en ... en la paroisse de Donzy et tenuz par la veufve et heritiers feu Jehan Palleteau l'aisnel de Donzy et tient led[i]t fief en foy et hommage de seigneur de Vitry à cause de son chastel de la Mothe Jossierand et led[i]t droit de fief appartenant à lad[it]e Lauverjat à cause de la succession de feu André Lauverjat son pere. Laquelle declaration cy dessus lad[it]e Lauverjat en personne esd[i]t noms a affirmé contenir veritté par devant moy Simeon Boucard au duché de Nivernois et Donziois comis de mons[eigneur] m[aître] Jeh[an] Bandu (NDLR : Baudu ? de Cosne...) not[air]e et segretaire du Roy, maison et couronne de France commis par sa majesté à la (recepte) des francs fiefs et nouveaux acquests au ressort du parlement du (paillais) à Paris le dix septiesme jour d'octobre mil six cent et neuf environ l'heure de midy à Donzy en presence de Blaise Perreau ... et Jacques Bresson clerc dem[eurant]s à Donzy tesm[oins].

³ Les documents conservés aux archives, dans les divers fonds que mon travail m'a amené à visiter et qui conduisent jusqu'à 1789, n'offrent plus rien de particulier dont je doive enrichir en détail cette étude. Ce sont des désignations de lieux qui montrent que depuis le siège de 1562, jusqu'à nos jours, la rue de Fontmorigny avait une physionomie offrant une grande ressemblance avec celle d'aujourd'hui : petites maisons d'habitation, jardins, étandoirs. Quant aux noms des propriétaires, un seul me semble bon à citer, c'est celui **d'André Lauverjat, libraire**, qui, en 1588, possédait à cause de sa femme (dont le nom est resté en blanc) , une maison dans la rue de Fontmorigny, sur le côté gauche en se dirigeant vers la rivière. Pour ce qui est de la rue de Fontmorigny elle-même, son ouverture est postérieure à 1327...

D'où :

- Jean X Thibée de Champlain, sp
- **François, qui suit**

2/ François MAIGNAN (1592 Donzy – 14 juillet 1675 Donzy)

Sgr d'Andeau

X 1617 **Catherine du BROC de NOZET** – Le Nozet à Pouilly - **voir cette notice** -
(fille de François et Edmée de Thibaut)



D'où :

- Jeanne X Claude Lasné
- **Blaise, qui suit**

3/ Blaise MAIGNAN de SAVIGNY (° 1646 / † : Donzy, 23 août 1700)

Sgr de Savigny⁴, avocat, capitaine de la bourgeoisie de Donzy

X 1645, Andrée FRAPPIER (1619 – 23 sept 1669) (fille de François et Jeanne Jolivet) – voir **la généalogie Frappier** sous l'article consacré à l'hôtel Frappier de Saint-Martin -.



⁴ Marolles : foi et hom. en 1686, aveu pour Savigny en 1689, tenu de Philippe de Troussebois, sgr de Colméry

Colméry, 1680 : Marché de maçonnerie pour la construction d'un mur d'une hauteur de deux mètres autour d'un jardin appartenant au sieur de Savigny. Ce dernier fournit les matériaux nécessaires. (3 E 8 / 236 - Minutes du notaire François Palteau (Donzy) : « L'an mil six cent quatre vingt le dixième juin apres midy à Donzy pard[evan]t le no[tai]re soubz[signé] comparurent en leurs personnes nob[le] m[essire] Blaise Magnen sieur de Savigny dem[eurant] à Donzy pour luy d'une part et Leonard Lebeau masson dem[eurant] en la parroisse de Saint Martin du Pré pour luy d'autre part ; lesq[ue]ls volontair[ement] sont convenus de ce qui ensuit : assc[avoir] que led[it] Lebeau a promis et s'est obligé de travailler incessam[ment] et dans quinzaine et ensuite sans discontinua[tion] à la construction des murailles que led[it] sieur Magnen veut et entend faire faire pour la closture du jardin dud[it] lieu de Savigny, lesq[ue]ls seront de hauteur de six pieds... » Magnem - Bresdu - Palteau

d'où :

- *Blaise (1646-23 aout 1700), avocat, sa*
- **Anne, qui suit**
- *N. X William...*

4/ Anne MAIGNAN de SAVIGNY

X 4 mars 1669 à Donzy, **Charles DUPLESSIS** (1642-1694) (*fils de Louis et Marie Dollet*), avocat, Cons. du Roy en l'élection de Nevers

D'où :

- **Nicolas ou Charles, qui suit**
- *Louis (°1689)*
- *Françoise (°23 juin 1692)*

5/ Nicolas Charles DUPLESSIS du CHAILLOUX (17 mai 1677 à Nevers, St-Aricle - ...)

Sans doute « Le Chailloux » domaine à Suilly-la-Tour ; héritier de Savigny puisqu'un Charles Duplessis fait hommage pour cette terre au Mis de Menou, sgr de Colméry, en 1702 (Marolles)

X 26 nov 1708 à Nevers, St-Martin, **Anne PRISYE** ⁵(*filie de Nicolas, médecin à Nevers, lui-même fils de Gaspard, Echevin de la ville ; et Anne Richou, elle-même fille de Claude, sgr de Buxy, et d'Anne Tridon, de Château-Chinon*)

6/ Nicolas Robert DUPLESSIS du CHAILLOUX

X 31 jan 1747 à Nevers St-Aricle, **Jeanne FAURE** (*filie de Jean et Magdeleine Baruelle*)

D'où :

- *Jean Baptiste Nicolas, capitaine au régiment de Beaujolais X 1778 à Marie Anne Trésaguet de L'isle (filie de Octave, architecte du Roy en Bourbonnais, lui-même fils d'Octave François, Ingénieur du Roy, peut-être l'exploitant d'Imphy ; et de Marie Françoise Duval)*

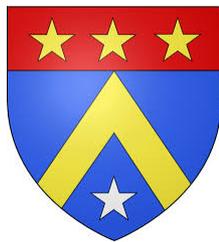
⁵ AdM/26.11.1708/Nevers St Martin(p127/402): Charles DUPLESSIS, sieur du Chailloux, avocat à la cour, fils de Mr Charles DUPLESSIS, conseiller du roy élu en l'élection de Nevers, et Anne MAGNAN, de la paroisse St Aricle de Nevers, et Anne PRISYE, fille de défunt Mr Nicolas PRISYE, docteur en médecine et Anne RICHOU, de cette paroisse, en présence de - Mr DUPLESSIS, père de l'une des parties, - Mr Nicolas DOLLET, conseiller au bailliage et paierie, - Mr Claude PRISYE, oncle de l'une des parties, - Mr Robert MILLIN, officier de la maison du roy, (signe Millin de montgirard), - Claude PRISYE, sieur de Chazelles, frère de l'épouse, qui ont signés. (signatures: A.Prisye, Richou Prisy, Duplessis Duchaillox, Duplessis, Millin de Montgirard, Prisy, Paul Dury, Roux.) AD58p127:

- Nicolas Robert X 13 juillet 1773 à Imphy, Jeanne Portepain (fille de Pierre, Maître de Forge à Imphy, lui-même fils de François, Juge, ancien Prévot, Consul de Nevers, Md de fer ; X 1754 Jeanne Jaubert)

En 1764, Savigny est vendu 21 500 livres à Louise de Prunelé, comtesse de Fonfaye, veuve de François Gabriel de Morogues (Châteauneuf-Val-de-Bargis).

10/ François-Gabriel de MOROGUES (+1762 Fonfaye)

Cte de Fonfaye et Dreigny (village de Colméry), capitaine d'Infanterie au Régiment de la Marine



X1 Elizabeth du FAUR COURCELLES (...-1756 Fonfaye), sp (fille de Jean, sgr de Courcelles-le-Roi en Berry et de Jeanne de Gueribalde)

X2 à Chantôme (41) **Louise de PRUNELE (1725-...)** (fille de Parfait, mis de Prunelé, et de Marie des Acres de Laigle)



Louise Françoise Léontine de Prunelé-Thignonville née le 27 Novembre 1725 élevée avec sa sœur dans la Maison Royale de Saint Louis à Saint Cyr a épousé, par contrat passé devant Sarradin, Notaire au Châtelet d'Orléans le 29 Aout 1756 en vertu d'une dispense de Rome, célébration le 6 Novembre suivant, dans la Chapelle du Château de Chantôme, paroisse de Binas au Diocèse de Blois, François Gabriel de Morogues, Comte de Fonfaye, Chevalier Seigneur dudit lieu, la Selle, Dreigny, en Nivernois, ancien Capitaine d'Infanterie au Régiment de la Marine, mort en son Château de Fonfaye le 16 Décembre 1762, âgé de 78 ans Il étoit veuf d'Elisabeth du Faur Courcelles sa première femme décédée sans enfants à Fonfaye le 7 Avril 1756. De son second mariage il a laissé pour fils unique Parfait Marie François Gabriel, dit le Marquis de Morogues, appelé depuis la mort de son père : le Comte de Fonfaye, né audit lieu le 28 Juin 1758.

(Dictionnaire De La Noblesse - Aubert de La Chesnaye des Bois)

11/Parfait-Marie-François-Gabriel de MOROGUES (1758 à Fonfaye-1780 à Stenay)

Mis de Morogues, Cte de Fonfaye, capitaine au Rég. de Bourbon dragons, mort accidentellement à 22 ans, sa

Vente en 1809 – comme « Bien de la Nation » ? - à Simon-Louis Maignan (ou Magniant), de Donzy

1/ Simon Louis MAGNIANT (v. 1770)

Acheteur de Savigny en 1809 (paraît ne pas avoir de rapport avec les Maignan qui précèdent...)

X à Donzy, 23 frim an III, **Madeleine SEMELIN** (*filie de Claude, cabaretier à Donzy et de Catherine Barjot, de Bouhy*), sp